

(Texte)

M. Drouin: L'honorable ministre pourrait-il nous dire si les frais médicaux et les frais d'hospitalisation auxquels il a fait allusion il y a quelques instants, comprennent également les frais du médecin? Le ministère paie-t-il le médecin en plus des frais d'hospitalisation?

L'hon. M. Tremblay: Oui, monsieur le président, nous payons à la fois les frais d'hospitalisation et les frais médicaux à l'intérieur de l'hôpital.

(Traduction)

(Le crédit est adopté.)

Citoyenneté—

5. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions et les contributions pour des cours de langues et pour l'encouragement du civisme, \$1,715,000.

M. Barnett: Monsieur le président, je voudrais poser une question au sujet du crédit n° 5, qui renferme les prévisions pour la citoyenneté. Nous avons discuté tantôt la question des centres d'accueil pour Indiens. J'essaie de trouver le poste des prévisions qui y a trait. Je me demande si j'ai raison de supposer que cela entre dans le poste: subventions pour l'encouragement du civisme. Je constate que cette prévision est un peu plus élevée que l'an dernier. Il me semble que le montant n'est pas très élevé pour un titre imposant comme celui de subventions pour l'encouragement du civisme dans notre pays. En effet, le poste précédent, qui concerne les subventions pour des cours de langues à l'intention des immigrants, est beaucoup plus considérable.

Comme l'idée des centres d'accueil pour Indiens semble se répandre à différents endroits dans le pays, je me demande quelle est la proportion exacte de ces \$75,000 qu'on consacrerait à cette fin au cours de la présente année financière, et quelle proportion du crédit servira à d'autres moyens de favoriser le civisme. Je crois que le ministère s'emploie à encourager le civisme, en ce qui concerne des personnes qui obtiennent leur citoyenneté, et je me demande si ce crédit de \$75,000 englobe également ce domaine. A mon avis, si tel est le cas, cela ne permettra guère de contribuer vraiment à la création et à l'expansion de centres d'amitié et de leur venir en aide. Le ministre pourrait-il nous indiquer par le détail ce que comprend au juste ce crédit de \$75,000?

L'hon. M. Tremblay: Je n'ai pas le détail du montant affecté aux centres d'accueil, monsieur le président. Cela fait partie du montant global du crédit. Je fournirai ces renseignements à l'honorable député aussitôt que possible.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Barnett: Monsieur le président, le ministre a dit qu'il fournira des renseignements sur cette question lorsque nous reprendrons notre examen de ces crédits. On devrait donc abandonner ce sujet jusqu'à la reprise de notre étude.

L'hon. M. MacNaught: Monsieur le président, tous les honorables députés sont d'avis, je crois, que si vous évitez de regarder la pendule pendant quelques instants, nous pourrions terminer ce crédit.

M. Barnett: Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire, en toute déférence, au leader suppléant de la Chambre que même si nous avons entendu des discours assez intéressants de la part de divers membres du comité, nous n'avons pas réellement entamé l'étude des crédits. Par exemple, nous n'avons pas parlé du fonctionnement de la Direction des affaires indiennes qui exige, à mon avis, un long examen. Je ne vois donc pas comment on pourrait être près de terminer cette étude.

M. More: Monsieur le président, l'honorable député qui vient de reprendre son fauteuil ne croit-il pas que nous pourrions terminer l'examen de ce poste si l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire était suspendue du consentement unanime de la Chambre?

M. le président: Je propose que rapport soit fait de la résolution et que toute proposition de ce genre soit étudiée plus tard.

Des voix: D'accord!

(Rapport est fait de la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides, laquelle est adoptée.)

M. More: Monsieur l'Orateur, puis-je demander le consentement unanime en vue de suspendre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Apparemment, la Chambre ne consent pas à l'unanimité à renoncer à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills publics et les bills privés.

LA LOI SUR LES POIDS ET MESURES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose la 2^e lecture du bill C-47 tendant à modifier la loi sur les poids et mesures (poids-limite des emballages).

—Monsieur l'Orateur, le présent bill vise à faire en sorte que l'acheteur au détail d'une marchandise emballée dans un emballage